

**DEPARTEMENT DE  
LA SEINE MARITIME**

-----  
**MAIRIE  
DE  
NORVILLE**  
11, rue des Ecoles  
76330  
-----

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU MERCREDI 29 MARS 2017 A 20 H 00**

Lieu de la séance : Mairie

Date de convocation : 20/03/2017

Président de séance : Monsieur Christian BOYERE, Maire.

Membres présents :

Mmes et Mrs BAILLEUL, BARBEY, BOYERE Ch., DAJON, ELIOT, GENET, GOSSE, HAUCHARD, LAGUERRE, PROTAIS, VIGER.

Membres excusés : Mmes MOREL et PETIT et Mrs BOYERE M. et WARLOP.

Membre absent : R.A.S.

Procurations : Mr BOYERE M. donne pouvoir à Mr BOYERE Ch.

Mme MOREL donne pouvoir à Mr GENET (uniquement pour la délibération n° DCM2017-03-29/01)

Mme PETIT donne pouvoir à Mr HAUCHARD

Mr WARLOP donne pouvoir à Mr BAILLEUL

Secrétaire de séance : Mme GOSSE

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 15

Date d'affichage : 31/03/2017

## ORDRE DU JOUR

Le procès verbal de la dernière réunion est approuvé.

Liste des délibérations :

Numéro d'ordre	Objet de la délibération
DCM2017-03-29/01	Budget primitif 2017 commune
DCM2017-03-29/02	Budget primitif 2017 lotissement
DCM2017-03-29/03	Célébration d'un mariage hors mairie
DCM2017-03-29/04	Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité
DCM2017-03-29/05	Loyer du logement communal au 9 rue des Ecoles
DCM2017-03-29/06	Reconduction du marché d'électricité

### DELIBERATIONS

**Délibération n° DCM2017-03-29/01 :**

**Budget Primitif 2017 commune :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail du budget primitif communal 2017. Il se synthétise de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 062 844,38	869 505,05
Recettes	1 062 844,38	869 505,05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif communal 2017.

**Délibération n° DCM2017-03-29/02 :**

**Budget Primitif 2017 lotissement :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail du budget primitif 2017 du lotissement. Il se synthétise de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	138 707,48	39 237,25
Recettes	138 707,48	39 237,25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 du lotissement.

**Délibération n° DCM2017-03-29/03 :**

**Célébration d'un mariage hors mairie :**

L'article 49 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle indique que le Maire peut, sauf opposition du Procureur de la République, affecter à la célébration de mariage tout bâtiment communal, autre que celui de la maison commune, situé sur le territoire de la commune (article L2121-30-1 du CGCT).

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la salle habituelle des mariages n'a pas une capacité assez grande pour accueillir les familles des futurs mariés dont la célébration est prévue le samedi 8 juillet 2017.

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer afin de prévoir un local extérieur propre à suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de désigner l'école, comme annexe de la Mairie, en cas d'impossibilité d'utiliser la salle des mariages.

Pour tout mariage célébré hors de la Mairie, le Procureur de la République sera sollicité afin de donner une autorisation pour le déplacement des registres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 7 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, d'autoriser Monsieur le Maire à célébrer à titre exceptionnel un mariage hors de la Mairie, à l'école du Marais, pour des raisons de volume insuffisant de la salle des mariages pour accueillir les familles du mariage prévu le samedi 8 juillet 2017.**

**Délibération n° DCM2017-03-29/04 :**

**Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

Il indique que, depuis des mois, l'ADM76 et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes disposant d'un DR (dispositif de recueil),**

**Le Conseil Municipal demande au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.**

**Délibération n° DCM2017-03-29/05 :**

**Loyer du logement communal au 9 rue des Ecoles :**

Les locataires du logement communal situé au 9 rue des Ecoles ont résiliés le bail pour le 1<sup>er</sup>

juillet 2017. Le loyer actuel est de 600,33 € (réévalué chaque année selon l'indice de référence des loyers). C'est l'agence immobilière qui se chargera de l'état des lieux de sortie et des baux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le loyer mensuel du logement situé 9 rue des Ecoles à 610 € à compter du 01/07/2017.**

**Délibération n° DCM2017-03-29/06 :**

**Reconduction du marché d'électricité :**

Le 11/02/2015, le Conseil Municipal avait délibéré pour adhérer au groupement de commande achat et distribution d'électricité, pour la période 2015-2018, afin que la ville de Lillebonne lance les consultations pour la passation de marchés publics.

La société EDF a été retenue pour un début d'exécution du marché fixé au 01/01/2016.

C'est la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine qui va se charger du renouvellement de ce marché.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire son adhésion au groupement de commande achat et distribution d'électricité.**

**QUESTION DIVERSE**

**Rallye n'Caux :**

Il se déroule le week-end des 1<sup>er</sup> et 2 avril 2017. Mr Carel, responsable de l'organisation du rallye, a pris note de nos différentes remarques suite aux problèmes rencontrés les années précédentes et notamment l'an passé. Nous avons pris un arrêté et mis en place une signalisation pour réglementer la circulation et le stationnement dans le cœur du village.